

CONSEIL MUNICIPAL N°1

Séance du 17 avril 2014, 18 h 30, sous la présidence de Mme NEGRIER, Maire

Absents excusés : Mme DE DEA, Mr FULCRAND (procuration à Mme NEGRIER)

Mr PAINDAVOINE est désigné comme secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de séance Mme le Maire demande au Conseil d'approuver l'ordre du jour :

POUR à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Régime indemnitaire du Maire et des Adjoint : il est demandé au Conseil de délibérer sur le montant des indemnités de fonction. Les adjoints ayant tous délégué de fonction, leur indemnité est calculée, comme pour le Maire, en pourcentage de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

31 % pour le Maire ; 8,25 % pour les adjoints.

Conformément à la législation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

Régime indemnitaire du Receveur : le receveur peut prétendre annuellement à une indemnité de Conseil. Le Conseil Municipal délibère POUR à l'unanimité.

Régime indemnitaire du personnel : Mis en place en 2007, le régime indemnitaire a fixé le principe et les modalités d'attribution. Ce régime indemnitaire a été instauré par décret et relève du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal décide donc de maintenir pour 2014 un complément fonctionnel versé mensuellement aux agents.

Délégation d'attribution du Maire : Mme le Maire énumère les délégations qui peuvent lui être attribuées par le Conseil Municipal, dans le cadre de ses fonctions, pour la durée du mandat.

POUR à l'unanimité.

Mise en place des commissions : Mme le Maire propose la création, dans un premier temps, de deux commissions :

Commission culture, cadre de vie et vie associative, présidée par Caroline AUBERT :

Membre : Christine BAUVILLE avec une sous-commission patrimoine et une sous-commission vie associative restant à définir.

Mme le Maire précise que les commissions créées ne sont pas figées et que toute personne intéressée peut participer.

Commission urbanisme composée du Maire, de l'Adjoint aux finances et à l'urbanisme, du délégué aux réseaux et de membres associés

POUR à l'unanimité.

DELEGUE CIMETIERE : Mme le Maire propose de déléguer les questions liées à la gestion du cimetière et au lien avec les familles à Mr Guilhem BONNAFOUX.

POUR à l'unanimité.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DE L'HERAULT :

Sur proposition de Mme le Maire sont désignés à l'unanimité :

- Mme NEGRIER
- Mr BARREDA délégués titulaires
- Mr PAINDAVOINE
- Mr BONNAFOUX, suppléants

ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT « HERAULT ENERGIE » :

Sur proposition de Mme le Maire sont désignés à l'unanimité :

- Mr BONNAFOUX Olivier, titulaire
- Mr RITOIT Bruno, suppléant

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2014 : Mme le Maire donne la parole à Mr PINGAUD, adjoint délégué aux finances qui fait un rappel des taux en vigueur et propose leur maintien pour 2014, comme souhaité par Mme le Maire car les bases vont tout de même augmenter de 0,9%.

Avec un montant des taux maintenus :

TH : 15.10 FB : 21.85 FNB : 89.07

On obtient un produit de 33 963€, auquel vient s'ajouter la somme de 24 043€ au titre des allocations compensatrices (exonérations diverses des contribuables âgés ou de condition modeste)

POUR à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 : (voir déroulé)

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : La parole est donnée à Mme AUBERT, adjoint délégué à la vie associative.

Noms	Montant 2013	Montant 2014	Pour	Contre	Abst
Ateliers de Plaissan	2 900 €	2 500 €	X		
Ecole	4 500 €	5 500 €	X		
Foyer Rural	1 900 €	1 900 €	X		
Parents d'Elèves de Plaissan Solidaires	500 €	800 €	X		
Prévention Routière	60 €	60 €	X		
Séniors Vallée Dorée	150 €	150 €	X		
VMEH Visites malades	100 €	0 €	X		
Chasse	100 €	500 €	X		
Jeunesse Sportive Plaissanaise	3 000 €	3 000 €	X		
Ludothèque	2 100 €	2 600 €	X		
Lycée Vallot LODEVE		70 €	X		
Resto du cœur		500 €	X		
Total	15 310€	17 580€			

POUR à l'unanimité.

VOTE BUDGET PRIMITIF : Voir tableaux et déroulé

POUR à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION VESTIAIRES STADE : Mme le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les aides auprès des différentes collectivités en vue de la réalisation du projet de réfection des vestiaires.

POUR à l'unanimité.

Monsieur Christophe DELACROIX, Conseiller Municipal délégué à la jeunesse sollicite un accord de principe pour épandage d'engrais sur la pelouse. Mme le Maire souligne que trois solutions sont envisageables pour rénover la pelouse. Les solutions seront étudiées et débattues lors d'un prochain Conseil Municipal.

Questions Diverses :

Le 14 juin 2014 : colloque des élus à l'espace « 3 Fontaines »

Mme le Maire a reçu : - le Directeur de l'agence des Routes ; une lettre a été rédigée en commun pour demander l'interdiction aux camions transportant des matières dangereuses de traverser la commune.

- Un représentant de Groupama est venu faire le point sur les contrats. Un avenant sera rajouté pour permettre l'accueil du public dans une salle de l'UCOVIA de temps en temps.

- A mandaté GROUPAMA pour disposer des conseils d'un avocat dans le cadre des litiges liés au PLU.

- A fait part au Conseil de son élection comme Vice –Présidente avec délégation et attribution restant à définir à la CCVH.

- Informe que le 22 avril 2014 a lieu l'élection du Président et des vices présidents du syndicat des eaux.

Question de Christine BAUVILLE sur les travaux rue de la Calade : il s'agit de la construction d'un immeuble R+3 par Hérault Habitat. Mme NEGRIER a tenté d'intervenir pour stopper le projet, jugé peu intégrable dans le quartier, en vain. Les entreprises étant déjà mandatées. Une négociation pour la couleur de la façade et des volets sera effectuée par la commission patrimoine.

De plus il est précisé que le projet de construction de 15 logements derrière l'UCOVIA est négociable et fera l'objet de réunions de travail.

Les élèves en contrat d'apprentissage ne pourront intervenir que courant octobre pour donner un coup de main sur les plantations, un projet pédagogique sera instauré dans un premier temps sur le village, puis sur la montée de St Mamert.

Le Conseil d'école s'est déroulé en présence de Mr PAINDAVOINE. Mme le Maire précise que les effectifs restent stables. Dans le cadre des projets liés à l'école, l'aménagement dans le cœur de ville d'un complexe dans l'immeuble Malavialle à destination de tous les publics va être étudié, il fera l'objet d'un plan d'ensemble pour instaurer des échanges et lien social, il sera également destiné à accueillir les activités périscolaires dans le cadre de la loi.

Distribution de chocolats aux élèves pour Pâques.

SKATE PARC : projet à l'initiative des enfants ; reste à choisir l'emplacement, à proximité du village mais pas trop excentré. Les familles seront associées.

INFORMATION ADJOINT PROXIMITE MR DUBOIS : Les containers poubelles vont être déplacés (UCOVIA- CIMETIERE) vers un point central proche de la Poste.

Il y aura un nouveau service offert à la population âgée et isolée. Une fois par semaine avec aide au transport des encombrants.

Une information canicule sera mise en place après enquête. C'est notre jeune salarié en emploi avenir qui en sera plus particulièrement chargé.

Mme Le Maire lève la séance à 19H34

DEROULE:

Le Conseil Municipal doit **AFFECTER LE RESULTAT 2013** permettant de réaliser le **BUDGET PRIMITIF**.

Le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de **185 504.39 €**

Il est demandé à l'assemblée d'approuver l'affectation telle que présentée.

Cet excédent permet de couvrir une partie des dépenses d'investissement, je vous propose donc d'affecter la somme de 86 723, 39 € en Investissement. Le solde 98 781 € servira à abonder la section de Fonctionnement permettant l'établissement du budget primitif 2014.

VI – BUDGET PRINCIPAL (budget prévisionnel)

FONCTIONNEMENT

Voir tableau ci-joint

La différence entre le total des recettes et des dépenses soit 100 000 € sera affectée à la section d'investissement.

INVESTISSEMENT

Voir tableau ci-joint

II- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT ou EXPLOITATION (voir tableau)

INVESTISSEMENT (voir tableau)

Le budget fonctionnement est devenu autonome, pour la première fois en 2013. Il n'est plus nécessaire que le budget principal abonde ce budget annexe.

Quant au budget d'investissement, il permet de dégager un solde disponible de 120 922 € que nous pourrions affecter à des travaux de réseau.